



Annulation prestation de mariage

Par **Coxie**, le **18/03/2019** à **13:24**

Bonjour,

La compagne de mon neveu a annulé le mariage qui devait avoir lieu en juin, donc annulé le prestataire dj qui a reçu un acompte de 30%, nous voulions savoir sil était possible d'exiger que l'ex compagne de mon neveu rembourse pour moitié lacompte versé à min neveu, c'est elle qui a tout annulé après l'avoir mis dehors sans explication aucune.

Dans le contrat c'est stipulé que 50% de la somme doit être versé mais après accord avec le prestataire nous restons sur lacompte de 30% de dédommagement.

Merci de vos réponses

Aurore

Par **youris**, le **18/03/2019** à **14:47**

bonjour,

possible d'exiger, oui sans aucun doute mais obtenir satisfaction c'est autre chose.

si l'ex-compagne refuse catégoriquement tout arrangement, votre neveu devra saisir le tribunal avec un résultat très aléatoire si votre neveu n'a aucun document écrit prouvant qu'il a payé seul cet acompte.

le prestataire a été très conciliant car en présence d'acomptes, il pouvait réclamer le solde.

salutations

Par **Coxie**, le **18/03/2019** à **15:10**

Merci bien de votre réponse